



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## MATIC ATF 15

Conforme au Règlement (CE) n°830/2015  
Date de révision : 29/11/2018

### RUBRIQUE 1 : Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1 Identificateur de produit

Nom : MATIC ATF 15  
Forme du produit : Mélange  
Code du produit : 14015xxx

#### 1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### Utilisation identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Fluide de transmission automatique.

##### Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponible

#### 1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la FDS

##### C.A.I.

ZAC Charles Martel - 395, rue Gustave Courbet  
34750 Villeneuve les Maguelone - France  
04 67 42 30 12  
info@cai34.com

#### 1.4 Numéro d'appel d'urgence

Numéro ORFILA : +33 (0)1 45 42 59 59 (24/24h et 7/7j)

### RUBRIQUE 2 : Identification des dangers

#### 2.1 Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Asp. Tox. 1 : H304

Texte complet des phrases H : voir rubrique 16

##### Classification selon les directives 67/548/CEE ou 1999/45/CE - Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement :

Pas d'information complémentaire disponible.

#### 2.2 Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)

Pictogramme de danger (CLP)



Mentions d'avertissement (CLP) : DANGER  
Mentions de dangers (CLP) : H304 - Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires  
Conseils de prudence (CLP) : P301 + P310 - En cas d'ingestion, appeler immédiatement un médecin  
P301 + P330 + P331 - En cas d'ingestion, rincer la bouche et NE PAS faire vomir  
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale et internationale.

### RUBRIQUE 3 : Composition/Informations sur les composants

#### 3.1 Substance

Non applicable.



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## MATIC ATF 15

Conforme au Règlement (CE) n°830/2015  
Date de révision : 29/11/2018

### 3.2 Mélange

Nom Chimique	Concentration	N°CE	Classification selon la directive 67/548/CEE	Classification selon le règlement (CE) n°1272/2008 (CLP)
Distillates hydrotreated heavy paraffinic	1 % < C < 3 %	(Numéro CAS) 64742-54-7 (Numéro CE) 265-157-1		
Lubricating oils C20-50 hydrotreated neutral oil-based	75 % < C < 100%	(Numéro CAS) 72623-87-1 (Numéro CE) 276-738-4		Asp Tox. 1, H304 [1]

Texte des phrases R et H : voir rubrique 16

[1] : Substances pour lesquelles des limites maximales d'exposition en milieu de travail sont disponibles.

## RUBRIQUE 4 : Premiers Secours

### 4.1 Description des premiers secours

- Conseils généraux** : En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (montrer le mode d'emploi ou la fiche de données de sécurité si possible). Ne pas laisser la personne affectée sans surveillance. Garder la personne affectée au chaud, immobile et couverte.
- En cas d'inhalation** : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Pas de réanimation bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un masque Ambu ou un respirateur. Si la respiration est irrégulière ou interrompue, pratiquer la respiration artificielle.
- Après contact avec la peau** : Laver avec de l'eau et du savon. Remplacer les vêtements contaminés et trempés.
- En cas de contact avec les yeux** : En cas d'irritation oculaire, consulter un ophtalmologiste. Rincer soigneusement et abondamment avec un bain oculaire ou de l'eau.
- En cas d'ingestion** : Ne jamais rien donner par la bouche à une personne inconsciente ou une personne avec des crampes. EN CAS D'INGESTION: Rincer la bouche. NE PAS faire vomir.
- Protection des sauveteurs** : Premiers secours : faites attention à l'autoprotection !

### 4.2 Symptômes et effets, aigus et différés

**Symptômes** : Pas d'informations complémentaires.

### 4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter de façon symptomatique.



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## MATIC ATF 15

Conforme au Règlement (CE) n°830/2015  
Date de révision : 29/11/2018

### RUBRIQUE 5 : Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1 Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Dioxyde de carbone. Mousse. Poudre chimique. Sable.  
Agents d'extinction non appropriés : Jet d'eau.

#### 5.2 Dangers particuliers de la substance

Réactivité en cas d'incendie : La formation de gaz toxiques est possible pendant le chauffage ou en cas d'incendie.

#### 5.3 Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris un appareil respiratoire isolant et des vêtements de protection chimique.  
Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.  
Ne pas inhaler les gaz d'explosion et d'incendie.

### RUBRIQUE 6 : Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales : Écarter toute source d'ignition. Aérer la zone. Ne pas fumer. Assurer une ventilation générale du local. Évacuer et restreindre l'accès.  
Procédures d'urgence : Ne pas toucher le produit. Évacuer la zone.  
Équipement de protection : Porter l'équipement de protection individuelle recommandé.  
Veiller à une ventilation adéquate. Tenir à l'écart de toute source d'ignition.  
Ne pas inhaler les vapeurs.  
Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### 6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Contenir les fuites avec des armoires avec des plateaux amovibles.

#### 6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Procédés de nettoyage : Nettoyer immédiatement les lieux contaminés. Absorber avec une substance liant les liquides. Essuyer avec une matière absorbante.

#### 6.4 Références à d'autres rubriques

Se reporter à la rubrique 8 : Contrôles de l'exposition / Protection individuelle.

### RUBRIQUE 7 : Manipulation et Stockage

#### 7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipuler dans des zones bien ventilées. Éviter l'inhalation des vapeurs. Éviter tout contact avec la peau et les yeux.  
Éviter l'accumulation des charges électrostatiques. Ne pas manger, boire et fumer dans les zones de travail.  
Se laver les mains après chaque utilisation. Enlever les vêtements contaminés et l'équipement de protection avant d'entrer dans une zone de restauration.



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## MATIC ATF 15

Conforme au Règlement (CE) n°830/2015  
Date de révision : 29/11/2018

### 7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Se laver soigneusement. Garder sous clef. Garder le récipient en position verticale pour éviter les fuites.

### 7.3 Utilisations finales particulières

Pas de données disponibles.

## RUBRIQUE 8 : Contrôles de l'expression / Protection individuelle

Utiliser des équipements de protection individuelle selon la Directive 89/686/CEE.

### Mesures d'ordre technique :

Veiller à une ventilation adéquate, si possible, par aspiration aux postes de travail et par une extraction générale convenable. Si cette ventilation est insuffisante pour maintenir les concentrations des vapeurs de solvants sous les valeurs limites d'exposition, porter des appareils respiratoires homologué CE doté d'un numéro de contrôle à 4 chiffres.

### 8.1 Paramètres de contrôle

Lubricating oils C20-50 hydrotreated neutral oil-based (72623-87-1)		
France	Nom Local	//
France	VLE (mg/m3)	5 mg/m3

### 8.2 Contrôles de l'exposition

Éviter les contacts prolongés avec la peau. Se laver à l'eau et au savon après contact accidentel.

*Protections* : Appareil respiratoire homologué CE. Blouse de laboratoire.  
Ne pas manger ni boire durant utilisation.

## RUBRIQUE 9 : Propriétés Physiques et Chimiques

### 9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

<i>Aspect</i>	: Liquide, bleu
<i>Odeur</i>	: Caractéristique
<i>Seuil olfactif</i>	: Aucune donnée disponible
<i>PH</i>	: Aucune donnée disponible
<i>Point de fusion / de congélation</i>	: Aucune donnée disponible
<i>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition</i>	: Aucune donnée disponible
<i>Point d'éclair</i>	: > 180°C (PA)
<i>Taux d'évaporation</i>	: Aucune donnée disponible
<i>Inflammabilité (solide, gaz)</i>	: Aucune donnée disponible
<i>Limites supérieures/inférieures d'inflammabilité ou limites d'explosivité</i>	: Aucune donnée disponible
<i>Pression de vapeur</i>	: Aucune donnée disponible
<i>Densité de vapeur à 20°C</i>	: Aucune donnée disponible
<i>Densité relative</i>	: 0,841 (PA)
<i>Solubilité</i>	: Insoluble dans l'eau
<i>Coefficient de partage n-octanol/eau</i>	: Aucune donnée disponible
<i>Température d'auto-inflammabilité</i>	: Aucune donnée disponible
<i>Température de décomposition</i>	: Aucune donnée disponible
<i>Viscosité, cinématique</i>	: 4 cSt à 100°C
<i>Propriétés explosives et comburantes</i>	: Aucune donnée disponible



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## MATIC ATF 15

Conforme au Règlement (CE) n°830/2015  
Date de révision : 29/11/2018

### 9.2 Autres informations

Pas d'information disponible.

#### RUBRIQUE 10 : Stabilité et Réactivité

Réactivité	: Stable dans les conditions normales
Stabilité chimique	: Stable dans les conditions normales de manipulation
Possibilités de réactions dangereuses	: Aucunes dans les conditions normales
Conditions à éviter	: Aucunes dans les conditions normales
Matières incompatibles	: Aucunes dans les conditions normales
Produits de décomposition dangereux	: Aucunes dans les conditions normales

#### RUBRIQUE 11 : Informations Toxicologiques

Toxicité aiguë	: Non classé
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé
Danger par aspiration	: Non classé
Effets néfastes sur la santé humaine et symptômes possibles	: Non classé

#### RUBRIQUE 12 : Informations Écologiques

Toxicité	: Pas d'information sur le produit fini
Persistance et dégradabilité	: Pas d'information sur le produit fini
Potentiel de bioaccumulation	: Pas d'information sur le produit fini
Mobilité dans le sol	: Pas d'information sur le produit fini
Résultats des évaluations PBT et vPvB	: Pas d'information sur le produit fini
Autres effets néfastes	: Pas d'information sur le produit fini

#### RUBRIQUE 13 : Considérations relatives à l'élimination

La répartition des numéros d'identité des déchets/descriptions des déchets doit être effectuée conformément aux recommandations de la CEE, de manière spécifique à l'industrie et aux procédures en question.

Déchets exigeant une surveillance spéciale.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Livraison à une société agréée en élimination des déchets.

Les emballages non-contaminés doivent être recyclés ou éliminés.

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Manipuler les emballages contaminés de la même façon que la substance elle-même.

Éliminer les déchets conformément à la législation applicable.

Pour le recyclage, contacter le fabricant.

Collecter les déchets séparément.

Consulter les autorités compétentes en matière d'élimination des déchets.

Ne pas mélanger avec d'autres déchets. Les déchets doivent être séparés des autres types de déchets jusqu'à leur élimination.

En ce qui concerne les déchets, ils doivent être vérifiés, si une autorisation de transport est nécessaire



# Fiche de données de sécurité (FDS)

## MATIC ATF 15

Conforme au Règlement (CE) n°830/2015  
Date de révision : 29/11/2018

### RUBRIQUE 14 : Informations relatives au Transport

Conformément aux exigences de l'ADR / RID / IMDG / IATA / ADN

#### **14.1 Numéro ONU**

Non réglementé.

#### **14.2 Désignation officielle de transport de l'ONU**

Non réglementé.

#### **14.3 Classes de danger pour le transport**

Non réglementé.

#### **14.4 Groupe d'emballage**

Non réglementé.

#### **14.5 Dangers pour l'environnement**

*Dangereux pour l'environnement*

: Non

*Polluant marin*

: Non

*Autres informations*

: Pas d'informations supplémentaires disponibles

#### **14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non réglementé.

#### **14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention MARPOL 73/78 et au recueil IBC**

Non réglementé.

### RUBRIQUE 15 : Informations réglementaires

#### **15.1 Législation particulière à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### *15.1.1 Réglementation EU*

Pas de restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient pas de substance candidate REACH

##### *15.1.2 Directives Nationales*

France

Code la sécurité sociale : Tableaux des maladies professionnelles n°36 / Art L 461-6 / Art D 461-1, annexe A, n°601

Code du travail : Art R 4624-19 et R 4624-20.

#### **15.2 Évaluation de la sécurité chimique**

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été effectuée sur le produit fini.



## Fiche de données de sécurité (FDS)

### MATIC ATF 15

Conforme au Règlement (CE) n°830/2015  
Date de révision : 29/11/2018

#### RUBRIQUE 16 : Autres Informations

Phrases H	
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion dans les voies respiratoires

#### 16.1 Indication des changements

20/06/16 : 2e version complète

26/10/18 : 3e version. Modification des rubriques 2 - 3 - 5 - 9 - 16

29/11/18 : 4e version complète

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne doivent donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*